



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. : générale  
15 octobre 2012

Français  
Original : anglais

**Comité de négociation intergouvernemental  
chargé d'élaborer un instrument international  
juridiquement contraignant sur le mercure  
Cinquième session**

Genève, 13-18 janvier 2013

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions d'organisation : organisation des travaux**

**Note de scénario pour la cinquième session du Comité  
de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer  
un instrument international juridiquement contraignant  
sur le mercure**

**Note du Président**

1. La présente note de scénario, que j'ai rédigée en concertation avec le Bureau, expose nos plans ainsi que nos attentes générales pour la cinquième session du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure. J'espère qu'elle aidera les Parties et autres participants à se préparer pour cette session afin que nous puissions aboutir à une conclusion positive en finalisant un texte ambitieux qui reflète de manière judicieuse l'esprit de compromis et la démarche constructive qui ont prévalu tout au long de nos négociations.

2. J'aimerais souligner que le Bureau s'est penché sur les résultats de la quatrième session et a convenu qu'il importait de tout mettre en œuvre pour nous acquitter du mandat qui nous est dévolu à la cinquième session, ce qui nous semble matériellement possible.

**Calendrier et modalités d'organisation de la cinquième session**

3. J'attire votre attention sur les dates de la cinquième session. Nous la commencerons le dimanche 13 janvier 2013 et la terminerons le vendredi 18 janvier 2013. Le Bureau et moi-même avons décidé d'allonger à six jours la durée de la session finale pour que nous disposions de suffisamment de temps pour les négociations et pour permettre au groupe juridique de revoir le projet de texte avant son adoption avant la clôture de la session.

4. Le Bureau et moi-même avons également décidé qu'il n'y aurait pas de session d'information technique avant la cinquième session pour donner le maximum de temps aux négociations ainsi qu'à la tenue de réunions régionales et de discussions interrégionales avant la cinquième session. Des affiches concernant les aspects techniques seront exposées dans le hall.

5. Les délégués sont invités à mettre à profit toute la journée du samedi 12 janvier pour les réunions régionales et les discussions interrégionales éventuelles afin de se préparer pour la reprise des négociations le dimanche 13 janvier.

\* UNEP(DTIE)/Hg/INC.5/1.

### **Progrès réalisés à la quatrième session**

6. À notre quatrième session, tenue à Punta del Este (Uruguay) du 27 juin au 2 juillet 2012, nous avons mené de vastes négociations sur le projet de texte et des progrès importants ont été réalisés. Je suis heureux de constater que la même approche concertée et le même esprit constructif qui ont caractérisé les négociations menées à ce jour et nous ont permis de réaliser des progrès ont prévalu durant les débats qui se sont poursuivis aussi bien en plénière qu'au sein des groupes de contact. La quatrième session a donné l'occasion d'examiner de manière approfondie les articles de fond qui n'avaient pas été précédemment abordés de manière approfondie au cours des négociations. Elle a, à mon sens, permis aux délégués d'exposer leurs vues sur tous les projets d'article, favorisant ainsi l'élaboration d'un projet de texte qui prenne en compte les exigences de tous les gouvernements impliqués dans les négociations.

7. Je suis honoré de la confiance que vous m'avez accordée en me demandant d'établir un texte du Président pour examen à la cinquième session. J'ai saisi cette occasion pour tenir des consultations avec le Bureau et obtenir des éclaircissements auprès des coprésidents des groupes de contact constitués à la quatrième session afin d'élaborer un texte qui, à mon avis, réalise un équilibre entre les diverses positions adoptées par les Parties, tel que mentionné dans le projet de texte figurant à l'annexe I du rapport du Comité sur les travaux de sa quatrième session (UNEP(DTIE)/Hg/INC.4/8). Comme vous me l'avez demandé, j'ai également cherché à harmoniser le style et la terminologie dans mon texte et à assurer une cohérence rédactionnelle dans le projet d'instrument.

8. Le texte du Président, intitulé « Projet de texte pour un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure : Projet du Président » (UNEP(DTIE)/Hg/INC.5/3), figure à l'annexe II de la note du secrétariat.

### **Préparation à la cinquième session**

9. Comme je l'ai fait dans le passé, je voudrais souligner l'importance pour les délégations de bien se préparer à la cinquième session du Comité, qui sera la dernière session du processus de négociation intergouvernemental en vue d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure. Conformément au mandat assigné par le Conseil d'administration dans sa décision 25/5, les négociations doivent s'achever avant la vingt-septième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui doit se tenir du 18 au 22 février 2013. Le Comité est donc appelé à finaliser le projet de texte à sa cinquième session.

10. Afin de mener à bonne fin les négociations à la cinquième session, j'encourage vivement toutes les Parties à venir à Genève en disposant des mandats et de la marge de manœuvre nécessaires pour nous permettre de parvenir à un texte ambitieux.

11. La préparation à la session sera cruciale pour faire en sorte que nous puissions achever avec succès les négociations en six jours. J'aimerais en particulier vous inviter à examiner de près avant la session tous les éléments du texte du Président que j'ai établi et qui servira de base à nos travaux durant la cinquième session. J'ai adjoint des commentaires au texte du Président afin d'expliquer les changements que j'ai apportés au projet de texte qui figure à l'annexe I du rapport du Comité sur les travaux de sa quatrième session (UNEP(DTIE)/Hg/INC.4/8) et les raisons les motivant, et de mettre en évidence certaines questions qui devront, selon moi, être examinées plus avant pour conclure avec succès les négociations à Genève. J'ai aussi fait figurer un tableau dans l'appendice aux commentaires, qui énumère tous les articles et annexes inclus dans le texte du Président et indique brièvement tous les changements apportés.

12. Je vous encourage vivement à mener les consultations nécessaires, aux niveaux national et régional, ainsi qu'à saisir l'occasion au cours des quelques prochains mois pour tenir des concertations avec d'autres régions et délégations, comme vous le jugerez approprié. Je tiens à souligner le temps relativement court imparti pour les négociations à la cinquième et dernière session, d'où la nécessité que certaines questions soit examinées et discutées de manière détaillée avant les négociations pour qu'elles puissent avancer rapidement, ce qui nous permettrait de consacrer suffisamment de temps à d'autres questions mondiales clés qui nécessiteraient d'être amplement débattues à la cinquième session, notamment les questions liées au financement et à l'assistance technique ainsi qu'aux émissions et aux rejets. En conséquence, il importe de mettre judicieusement à profit la durée restante de la période intersessions afin de réaliser des progrès sur certaines questions en menant un dialogue avant la cinquième session.

13. J'attire également votre attention sur les travaux intersessions concernant les émissions et les rejets. Les coprésidents du groupe de contact sur les émissions et les rejets ont été priés de proposer, pour examen par le Comité à sa cinquième session, des seuils d'émissions du mercure dans l'air

au-dessous desquels les dispositions de l'instrument sur le mercure ne s'appliqueraient pas, compte tenu de la dimension des installations émettrices. Suite à la demande du Comité, le secrétariat a également compilé les informations soumises par les gouvernements sur les seuils en vigueur dans la réglementation du mercure au niveau national et sur les sources des émissions et des rejets de mercure dans le sol et l'eau (voir UNEP(DTIE)/Hg/INC.5/4). Par ailleurs, dans le cadre du mandat intersessions, le secrétariat, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, a établi un rapport présentant les résultats de son analyse sur la mesure dans laquelle les dispositions du projet de texte reflètent la teneur de l'article 20 bis sur les aspects sanitaires (voir UNEP(DTIE)/Hg/INC.5/5). Enfin, le secrétariat a élaboré un projet d'éléments du texte final qui sera adopté lors de la conférence diplomatique prévue durant laquelle l'instrument sur le mercure sera signé (voir UNEP(DTIE)/Hg/INC.5/6). Suite à la demande du Comité, les éléments indiquent, notamment, comment promouvoir et préparer l'application rapide de l'instrument sur le mercure; les dispositions à prendre dans l'intervalle entre la signature de l'instrument et son entrée en vigueur, y compris les dispositions relatives à l'assistance technique et financière durant cette période et les dispositions afférentes au secrétariat. Ces documents seront disponibles avant les consultations régionales.

14. Comme toujours, je vous encourage à garder à l'esprit les nombreux autres informations et documents mis à disposition avant et pendant les négociations. À cet égard, le secrétariat fournira, comme ce fut le cas aux sessions précédentes, un aperçu mis à jour de ces informations et comment elles se rapportent aux questions de fond et aux sections du projet de texte révisé (UNEP(DTIE)/Hg/INC.5/INF/2).

15. Je vous encourage également à vous référer au rapport du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure sur les travaux de sa quatrième session (UNEP(DTIE)/Hg/INC.4/8).

16. J'invite tous les gouvernements à tirer judicieusement parti de l'occasion pour mener des débats préparatoires lors des consultations régionales qui se tiendront d'octobre à décembre 2012, ainsi que dans les réunions des groupes régionaux qui précéderont notre cinquième session, le samedi 12 janvier 2013. Je voudrais également souligner et réitérer l'importance des consultations bilatérales et interrégionales avant la cinquième session. Ces consultations devraient permettre à la fois d'améliorer la compréhension entre les régions en ce qui concerne les différentes difficultés liées aux négociations et d'aplanir les divergences entre les délégations sur certains aspects de mon texte. Je salue les efforts du secrétariat pour organiser ces réunions, étant donné qu'elles ont joué un rôle important dans les négociations jusqu'à ce jour. L'approche concertée et incitative que nous avons adoptée dans nos débats jusqu'aujourd'hui m'encourage. Il est essentiel que cet esprit et cette approche perdurent et se renforcent et que nous parvenions à un accord à la cinquième session sur un texte qui soit ambitieux, robuste et satisfaisant pour toutes les parties impliquées pour faire en sorte que la Convention puisse être ouverte à la signature au Japon au cours de la deuxième moitié de l'année 2013.

#### **Objectif de la cinquième session**

17. L'objectif de la cinquième session est d'achever les négociations et de produire un texte complet pour la Convention sur le mercure, accomplissant ainsi le mandat défini dans la décision 25/5 du Conseil d'administration. Il serait aussi souhaitable de se préparer à la Conférence diplomatique pour la signature de la Convention prévue au Japon en octobre 2013.

#### **Organisation de nos travaux à la cinquième session**

18. Pour en venir au fond de nos travaux, j'aimerais vous remercier pour les débats détaillés tenus à la quatrième session, qui ont permis de résoudre certains points de divergence sur le projet de texte et nous ont aidé à adopter des formulations adaptées qui reflètent les points de vues communs. Pour ce qui est des autres aspects du projet de texte, les débats ont offert la possibilité d'exposer toutes les vues pertinentes aussi bien en plénière qu'au sein des groupes de contact, ce qui a permis d'examiner tout l'éventail de ces vues.

19. Conformément à mon mandat et comme approuvé par le Bureau, j'ai saisi l'occasion pour présenter dans mon texte une formulation qui cherche à refléter les vues exprimées lors des débats ainsi que des solutions qui permettent, à mon sens, de prendre en compte les exigences de tous les pays. Je note que les textes produits par certains groupes de contact étaient une compilation d'un ensemble de vues. J'ai donc saisi l'occasion pour les consolider de façon à présenter un nombre limité d'options clairement définies pour examen à la cinquième session.

20. Nous disposerons, lors de la cinquième session, d'un temps très limité pour les négociations, puisque six jours seulement nous sont impartis pour nos débats. Bien que cela nous donne techniquement 36 heures en plénière, je note qu'une partie de ce temps sera consacrée aux questions organisationnelles et administratives. Nous devons donc veiller à ce que les débats que nous tiendrons

soient très efficaces pour une utilisation optimale du temps limité qui nous est imparti. J'encourage donc les délégués à aborder les négociations en faisant montre de souplesse et, tout en cherchant à ce que leurs positions soient prises en compte, à mettre l'accent sur les questions de politique générale et non sur les subtilités de libellés. J'espère aussi que mon texte constituera une approche appropriée et que son adoption servira de base à nos négociations.

21. Afin de gagner du temps lors de nos discussions en plénière, les volets de l'ordre du jour concernant la cérémonie d'ouverture, l'organisation des travaux et les déclarations générales devront être considérablement abrégés. Je voudrais vous inviter à faire en sorte que les remarques soient autant que possible soumises sur une base régionale plutôt que par les différents gouvernements et autres participants. Les remarques liminaires devraient être limitées aux questions contribuant directement aux progrès des négociations et à leur finalisation et ne devraient pas être à caractère général. Toujours dans le souci de gagner du temps, j'aimerais vous encourager à soumettre au secrétariat les déclarations nationales ainsi que les déclarations des autres participants qui pourront être téléchargées sur Intranet, ce qui nous permettra d'entrer rapidement dans le vif de nos travaux.

22. Certaines sections de mon texte contiennent des options. Pour faire avancer les négociations, nous devons éviter de répéter les mêmes idées et points de vue et travailler rapidement pour parvenir à une seule approche convenue. J'encourage tous les délégués à utiliser le temps restant avant la cinquième session pour examiner scrupuleusement les options que leurs gouvernements pourraient accepter et saisir toutes les occasions pour discuter les points en suspens avec d'autres représentants dont les vues divergent afin d'identifier des domaines de convergence et des solutions possibles. J'aimerais vous encourager à ne pas soumettre de nouvelles approches à moins qu'elles n'aient été amplement examinées dans plusieurs régions différentes ou ne soient envisagées par diverses délégations ayant manifesté un intérêt pour des questions constituant des solutions pour avancer dans nos négociations. De nouvelles approches pourraient de ce fait nous détourner de nos débats.

23. Je reconnais que j'ai présenté un nouveau texte sur certaines questions. Toutefois, compte tenu du temps limité, je voudrais encourager tous les délégués à s'assurer qu'ils aient bien pris connaissance du texte avant la cinquième session, étant donné que le temps disponible ne permettra pas une lecture du texte entier en plénière. Le plan final pour l'organisation et le déroulement de la session qui sera soumis à l'approbation du Comité sera adopté par le Bureau à sa dernière réunion avant la session, sur la base des apports des réunions régionales et autres consultations. Au moment où je rédige la présente note, le Bureau et moi-même pensons toutefois que les sections suivantes du projet de texte seront prioritaires durant nos négociations : approvisionnement et commerce; produits et procédés; émissions et rejets; ressources financières, assistance technique et aide à la mise en œuvre; et respect des dispositions. En outre, j'aimerais instamment demander que suffisamment de temps soit consacré à l'examen des articles restants ou des paragraphes des dispositions finales qui n'ont pas encore été renvoyés au Groupe juridique pour examen.

24. Il conviendra également de consacrer suffisamment de temps à l'examen du préambule, de l'article premier, sur l'objectif, de l'article premier bis, sur la relation avec d'autres accords internationaux, et de l'article 2, sur les définitions, dont l'examen a été renvoyé à la cinquième session.

#### **Recours à des groupes restreints pour permettre des débats plus détaillés et assurer des progrès**

25. Je reconnais, comme cela a été la pratique jusqu'à ce jour, qu'il sera nécessaire de renvoyer les questions en suspens à des groupes restreints pour un examen plus approfondi. À notre session finale, contrairement aux sessions précédentes, il pourrait être nécessaire de recourir davantage aux groupes de rédaction, au sein desquels un petit nombre de représentants gouvernementaux s'attacheront à faire en sorte que les choix politiques faits au sein de groupes plus larges soient rigoureusement reflétés dans le projet de texte. Les questions plus vastes pourront toujours être examinées au sein de groupes plus larges ou groupes de contact où, je l'espère, un accord plus approfondi pourra être dégagé sur les approches les mieux adaptées. Les résultats des délibérations en groupes restreints seront bien évidemment soumis au Comité en plénière pour examen. Je donnerai au président ou aux coprésidents de chacun de ces groupes un mandat clair pour aborder leurs tâches de la manière la plus efficace et efficiente possible, notamment en les encourageant à établir de petits groupes de rédaction, selon que de besoin, pour traiter de domaines à l'égard desquels les questions de politique générale sont clairement définies. Je compte également mettre à profit le groupe « des Amis du Président » pour m'aider davantage à aborder les questions en suspens.

26. Le Bureau et moi-même continuons à être conscients des difficultés rencontrées par de nombreuses délégations devant couvrir un large éventail de débats parallèles, mais notre temps est compté. Il me semble toutefois que nous pourrions cette fois-là tirer avantage du lieu de la réunion, et j'aimerais encourager les délégués à mobiliser les ressources disponibles dans les missions permanentes situées à Genève. J'essaierai, autant que possible, de limiter le nombre de réunions

simultanées de groupes restreints, mais j'encourage toutes les délégations à rechercher des possibilités pour hiérarchiser les questions et couvrir les différents débats en collaboration avec des gouvernements ayant les mêmes points de vue, étant donné que ceci faciliterait considérablement les négociations.

27. Les groupes de contact nécessaires et le moment auquel ils se réuniront seront déterminés sur la base d'un plan établi par le Bureau mais résulteront, en définitive, du déroulement de la cinquième session. Le Bureau abordera cette question à sa dernière réunion avant la cinquième session.

28. Comme je l'ai fait à la quatrième session, j'encouragerai également les présidents et les coprésidents des différents groupes de contact à se réunir régulièrement, ce qui contribuera à une plus grande cohérence au sein des négociations et du projet de texte en cours d'élaboration. Je vais également encourager les délégués à s'assurer qu'ils restent informés des questions débattues et des progrès accomplis dans les différents groupes de contacts.

29. À notre deuxième session, nous avons créé un groupe juridique pour aider le Comité, tel que mentionné au paragraphe 251 du rapport du Comité sur les travaux de ladite session (UNEP(DTIE)/Hg/INC.2/20). Le groupe juridique a travaillé énormément pendant la quatrième session, a pu examiner tout ce qui lui avait été confié et a produit un projet de texte révisé qui a été soumis au Comité en plénière dans les documents de séance. Il est essentiel que tout le projet de texte négocié soit soumis dès que possible au groupe juridique pour examen durant la cinquième session, étant donné qu'il doit être finalisé avant la clôture de la réunion. Les seules modifications qui seront apportées au texte entre la clôture de la cinquième session et la Conférence diplomatique seront mineures et auront trait au formatage et à l'uniformité du texte, qui, selon la pratique habituelle, sont confiées au secrétariat.

30. Le Bureau et moi-même avons travaillé pendant l'intersession en prévision de la cinquième session, en participant notamment à des conférences téléphoniques et des réunions, et nous allons poursuivre cette étroite coordination avant et pendant la session. Nous réalisons à quel point cette note de scénario nous demande à tous d'accroître le rythme et notre session finale sera vraiment intensive. Étant donné le nombre peut-être plus élevé de groupes de travail et l'allongement de la session, nous prévoyons de suggérer des pauses plus longues pour permettre de souffler et de mener des consultations et discussions informelles.

#### **Résultats souhaités à la cinquième session**

31. Le résultat escompté à la cinquième session est d'aboutir à une convention complète sur le mercure qui puisse être signée à la Conférence diplomatique qui se tiendra au Japon. En outre, il serait souhaitable de réaliser des progrès notables dans l'élaboration et l'examen des documents requis à la session, y compris les projets de résolution, pour adoption lors de la réunion préparatoire et de la Conférence diplomatique.

32. Le Bureau et moi-même sommes convaincus que nous atteindrons l'objectif que nous nous sommes fixés d'achever les négociations avant la vingt-septième session du Conseil d'administration du PNUE en les concluant durant la période prévue pour la cinquième session. Si nous nous attelons à cette tâche en faisant montre de souplesse et en travaillant avec acharnement et dans un esprit de coopération, nous pourrions atteindre cet objectif.

33. En conclusion, j'encourage vivement tous les délégués à se préparer pour que nous puissions achever nos travaux dans un tel esprit.

34. J'attends avec un très grand intérêt de célébrer l'heureux aboutissement des négociations sur un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure avec vous tous en janvier 2013.

Le Président  
Fernando Lugris